

# **Conseil d'Administration du BCMPE**

## **Réunion du Lundi 3 Décembre 2018**

### **COMPTE RENDU**

**Etaient présents : Gérard CANTOU, Hélène DELAPLACE Christian DULUCQ, Evelyne GUILLON, Bertrand JOUBERT, Dominique MALAVAL Michel MALGAT, Françoise NEGRE, Jean-Pierre RABBE, Justine RABBE, Anne-Marie SAUBUSSE, Aline VENDROUX, Janine WYSS.**

**Etaient excusés : Eric BOUILLERET, Anne-Marie RABBE**

#### **Ouverture de la séance à 18 H 30**

Gérard CANTOU propose d'aborder sans préambule les différents points de l'ordre du jour

#### **1. Formation à la nouvelle machine de préparation des donnes et actions associées au remplacement des cartes/étiquettes/étuis**

Bertrand a fait des essais avec Christian, il semblerait que les résultats soient assez moyens et il faut notamment noter que celle-ci est très sensible à la poussière. Gérard nous informe que nous avons acquis un KIT de « nettoyage ». Il y aura donc lieu de l'utiliser avant mise en marche.

Evelyne viendra mardi pour se familiariser et préparer les trois donnes de vendredi.

Parallèlement à l'utilisation de cette nouvelle machine, des cartes neuves remplaceront les anciennes.

#### **2. Opération « mars bleu » avec l'Hôpital Bergonié. Après un mois de réflexion, quelle forme donner à cette opération ?**

Il est décidé que cette opération se déroulera sur une seule semaine (considérant que 2 semaines sont excessives). Le démarrage de l'action a été fixé au 8 mars. La question restait posée de savoir comment commencer et finir cette opération.

La partie bénéfice du BCMPE sur les droits de tables sera reversée à Bergonié. On peut difficilement éviter la part versée à la FFB, mais Gérard demandera au Comité s'il peut abandonner sa part (0,62€paire). Ce tournoi sera précédé d'une intervention rapide des responsables avec présentation de l'ensemble de la démarche (prévention du cancer colorectal et collecte des dons) . Les boites pour le dépôt des dons resteront à la disposition des adhérents pendant 1 semaine et aucune manifestation particulière ne sera prévue pour clôturer cette collecte.

### **3. Renouveau de la Commission Litige**

La commission actuelle a été constituée pour 4 ans à l'occasion de l'Assemblée Générale de 2014. Elle se compose de : Jacques VERGES, président, assisté de Mesdames COLLEVILLE, DELACOSTE et NAUR, et de Monsieur POULARD.

Il est nécessaire de reconstituer une nouvelle équipe à l'occasion de la prochaine AG, l'un des membres, M.NAUR, ayant quitté la région, Gérard se propose de demander aux autres membres s'ils souhaitent se représenter et il deviendra également nécessaire de trouver un ou plusieurs candidats afin de présenter la nouvelle liste à la prochaine AG. (Cinq personnes plus le président du Club qui n'a pas de pouvoir décisionnel). Gérard appellera également J.VERGES pour avoir ses idées sur des candidats potentiels

### **4. Prochaine réunion de travail « bridge jeunesse » le 11 janvier 2019 à 10 h 30. Définition des personnes susceptibles d'assister à la réunion et définition de l'accompagnement susceptible d'être apporté par le BCMPE**

Gérard nous informe que lors de la dernière Assemblée générale du Comité, Pascal PERNOT a fait un point concernant « le bridge jeunesse » et a mené une réflexion avec les différents Présidents de club présents, il a également programmé une réunion le 11 janvier afin de poursuivre ce débat. L'idée étant de trouver des solutions pour être mieux accueillis par les chefs d'établissement et les CPE.

A ce niveau, Justine prend la parole afin d'exprimer son point de vue. Elle pense que le problème n'est pas seulement dû à l'accueil dans les Collèges mais qu'il est nécessaire que les équipes d'initiateurs soient suffisamment structurées pour tenir toute une année (2 ou 3 personnes par équipe). Le problème selon elle n'est pas de rencontrer les responsables d'établissement.

Christian nous fait part de son expérience et souligne que tout dépend de la motivation de l'équipe enseignante, CPE, professeurs,

Bertrand quant à lui pense que pour motiver les jeunes il serait nécessaire de proposer un enseignement qui s'appuie sur l'informatique,

Michel confirme également les différentes situations qui ont été évoquées

Gérard demande alors qui souhaite l'accompagner lors de la prochaine réunion de janvier. Françoise qui a une certaine expérience dans ce domaine se propose et assistera avec Gérard à la réunion le 11 janvier.

## **5. Tournoi du mardi soir, démarrage le 4 décembre.**

A la veille de ce premier tournoi, il semblerait que ce début soit prometteur puisque 7 tables et demi, voire 8 tables sont prévues, dont les trois quarts de personnes inscrites ont prévu de manger au « Sans Atout »

Bertrand s'inquiète de savoir qui est responsable en cas de problème .... l'organisateur étant le Club,

Gérard précise les conditions dans lesquelles se dérouleront ces soirées, à savoir qu'à terme, Eric LAVAT gèrera l'ensemble de tâches, inscriptions, arbitrage, informatique (après formation), l'objectif étant que toute la soirée puisse se dérouler sans aucune contribution des membres du club.

Gérard précise également les conditions financières qui s'appliquent afin qu'Eric LAVAT y trouve un intérêt financier :

- lorsque les joueurs prennent leur repas, le restaurant fera sa marge sur les repas et le club récupèrera les droits de table
- lorsque les joueurs ne prennent pas de repas, 2/3 de l'écart (l'écart étant par paire 6 € de participation par paire moins 1.72 € reversés à Fédération+Comité, et moins le montant des charges négociées avec le Comité) sera attribué à Eric.

Concernant les charges dues au Comité, les discussions ont eu lieu avec Anne DUMORTIER et Monique . Le montant de 0,50 €/joueur a été négocié pour la 1<sup>ère</sup> année.

Tous ces points seront clairement notifiés dans une convention établie par Gérard, signée par Eric LAVAT et le Club et le Comité.

Quant à la communication faite pour promouvoir ce tournoi, Gérard a adressé un mail à tous les adhérents et sympathisants, et également à tous les Présidents de Club où il est rappelé que la participation est de 3 € pour les adhérents et de 5 € pour les non-adhérents.

Il est également rappelé que chacun paiera une participation quelle que soit sa fonction au club et que ce tournoi ne donnera pas lieu à distribution d'étoile.

## **6. Organisation des tournois de régularité. Désignation d'un responsable par jour**

L'idée de Gérard était de désigner un responsable par jour, charge à ce dernier de s'assurer que toutes les compétences nécessaires sont présentes et d'anticiper quand il faut les remplacer. Cette idée n'est pas retenue, chacun précisant que lorsqu'il doit s'absenter, il s'assure personnellement que quelqu'un pourra prendre sa place.

Gérard nous informe que les formations continuent normalement mais ne sont pas achevées. A ce niveau il nous fait part également du fait que Clément JOURDAN, fils de Bernard JOURDAN, souffrant d'une maladie, apporte sa contribution dans le domaine informatique de nos TR dans des conditions tout à fait bénévoles. Il suit la formation de la mise en place de l'informatique, ses compétences lui permettant d'être très rapidement autonome. Clément pourrait également dans l'avenir assurer d'autres tâches en fonction de

son état de santé. Néanmoins les modalités de ses interventions devront être clairement notifiées dans une convention afin d'éviter toute ambiguïté.

Les responsables « informatiques » seront donc :

- . Lundi : Clément,
- . Mardi : Jean-Pierre et Aline
- . Mercredi : Christian
- . Vendredi : Bertrand

A ce niveau, Janine se demande comment poursuivre sa formation, car si elle n'a pas de pratique régulière, il lui sera impossible de remplacer qui que ce soit notamment pendant les mois d'été.

## **7. Préparation de la Fête du Club. Point d'avancement**

En l'absence d'Anne-Marie, Janine précise que la préparation suit son cours et qu'il n'y a rien à ajouter par rapport aux décisions prises le mois dernier.

Gérard quant à lui se chargera du vin blanc et rouge et fera le point pour déterminer combien de bouteilles seront nécessaires

## **8. Règles relatives à la nouvelle attribution des étoiles**

Bertrand à l'aide du tableau joint en ANNEXE fait la présentation de la nouvelle règle d'attribution des étoiles. En dehors du classement, il est décidé de donner une étoile à la paire dont le résultat se rapprochera le plus de la moyenne sans toutefois la dépasser. (une seule paire N/S ou E/O), les joueurs non membres du club ne pourront pas prétendre à l'attribution d'une étoile.

D'après ses calculs Bertrand nous informe que le « manque à gagner » passera ainsi de 6 800 € à 5 600 €

Le problème des membres adhérents ou non adhérents est à nouveau posé. Bertrand peut établir la liste alphabétique des joueurs et pointer les non-membres. Il propose également de communiquer sur les avantages liés au fait d'être membre du Club (la fête, les étoiles, les lots spécifiques lors du festival, les chocolats, le remboursement des déplacements à Sarpourenx ou Paris) afin d'engager les joueurs à prendre leur adhésion.

Par ailleurs Françoise propose de présenter les changements liés à l'attribution des étoiles applicables au 1<sup>er</sup> janvier et de faire un petit rappel aux non adhérents.

## **9. Mise en place d'une procédure pour les demandes de remboursement des frais de déplacement**

Il s'avère que nous rencontrons quelques difficultés parmi les joueurs qui ont pris leur licence au Club à identifier le tableau clair de ceux qui participent aux différentes compétitions et qui accèdent à SARPOURENX ou à PARIS. Il est donc décidé d'établir

un imprimé qui sera mis à la disposition des joueurs et qui leur permettra de faire eux-mêmes leur demande de remboursement.

## **10. Questions diverses**

. Liliane CHOLLET a été contactée par un producteur qui propose d'organiser une dégustation de vin Banyuls-Collioure le 10 décembre à 17 h 30.

La question est posée de savoir si nous avons le droit d'organiser une telle manifestation à but commercial. Gérard va poser la question à Anne

Pour terminer sur une note particulièrement positive, Bertrand nous fait part des derniers chiffres, à savoir à ce jour :

- 136 sympathisants, bientôt 140 (125 en 2017 et 110 budgétés)
- 353 licenciés (350 en 2017 et 340 budgétés)

A mi exercice, les recettes représentent 49 % du budget

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 30**

# ANNEXE

## ATTRIBUTION DES ETOILES EN TOURNOI DE REGULARITE

**Répartition des étoiles aux premières paires selon le nombre de paires engagées dans le tournoi de régularité**

Nombre de tables		Nombre d'étoiles jaunes distribuées à chaque joueur selon le classement de sa paire						
mini	maxi	1ère paire	2ième	3ième	4ième	5ième	6ième	7ième
10	14	2	1					
14,5	18,5	2	1	1				
19	23	2	1	1	1			
23,5	27,5	2	2	1	1			
28	32	2	2	1	1	1		
32,5	36,5	3	2	2	1	1		
37	41	3	2	2	1	1	1	
41,5	et plus	3	2	2	1	1	1	1

+ 1 étoile pour les deux joueurs de la paire arrivée le plus proche de 50 % par défaut

\*\*\*\*\*